

## Terreur

La Terreur est un régime d'exception mis en place par les pouvoirs publics qui se caractérise par l'utilisation de la violence et de la répression face aux « ennemis » de la Révolution. La Terreur est marquée par la hantise du complot, une justice d'exception, une radicalisation de la lutte contre toutes les résistances à la Révolution. Elle s'exerce dans le domaine de la justice, mais aussi dans la politique antireligieuse ou les mesures économiques. François Furet (*La Révolution*, Paris, Gallimard, 2007, rééd.) dissocie la Terreur comme état d'esprit et la Terreur comme moyen de gouvernement. Sous son premier aspect, on retrouve une forme de Terreur dès 1789 chez Marat qui associe une vision manichéenne et moralisante de la politique à la hantise obsessionnelle du complot contre-révolutionnaire. Dans le cours de la Révolution, cette disposition d'esprit permet de comprendre les massacres de septembre 1792 qui ont été canalisés ensuite par les institutions, la Terreur devenant alors un élément de gouvernement.

Il existe trois phases distinctes du régime de la Terreur qui s'illustrent par une maîtrise de plus en plus prégnante de l'État sur la violence révolutionnaire. Les massacres de septembre 1792 se caractérisent par un déferlement de violence de la part des foules parisiennes et de leurs porte-parole au sein des sections de la Commune de Paris à l'encontre des suspects contre-révolutionnaires. Il s'agit d'une justice populaire, expéditive et aveugle qui se substitue à celle de l'État. Si les autorités publiques ne peuvent d'abord réprimer ces excès de violence, elles montrent par la suite le souci de contrôler de pareilles extrémités. La deuxième phase débute en septembre 1793, lorsque la Convention décrète la loi des suspects qui définit les ennemis probables de la Révolution et donc de la Nation. Une dernière phase, dite de « Grande Terreur », est initiée par Robespierre avec la loi de Prairial, votée le 10 juin 1794, qui simplifie les procès des suspects en supprimant les témoins et les avocats dans les procédures judiciaires du tribunal révolutionnaire.

Les interprétations des historiens sur cette période ont été l'objet de vifs débats qui sont loin d'être clos. Peut-on ainsi démêler la Révolution de la Terreur ? Longtemps les historiens de gauche ont assumé la Terreur, indiquant qu'il s'agissait d'un processus inévitable pour asseoir les principes de la Révolution. Les historiens de droite ont plutôt stigmatisé cet épisode, en soulignant que la Terreur ne pouvait engendrer qu'un système coercitif. Aujourd'hui, les débats se poursuivent et visent à prouver qu'il s'agit d'un dérapage dont les origines sont certainement antérieures aux trois phases susmentionnées. La culture politique qui conduit à la Terreur est présente dans la Révolution dès l'été 1789. La Terreur est donc liée à la Révolution, séisme qui renverse les rapports sociaux, parce qu'elle procède d'un dessein explicite de rupture avec l'Ancien Régime. La violence politique avait pour but de répudier le monde ancien pour régénérer l'humanité. Certains historiens entrevoient dans cette volonté les signes d'un principe totalitaire.